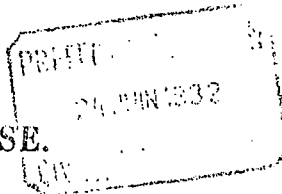


MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.



BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

*Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts*

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 26 Mars 1931;

Vu l'engagement en date du 11 Novembre 1931 pris par M. Christophe VECCHIO, propriétaire de la zone comprise dans les parcelles n° 1 et 2 au lieu dit Curson, n° 51 lieu dit "Derrière de THOIRY" et n° 49 lieu dit "Montagne de THOIRY" section A de la commune de THOIRY;

Vu l'engagement en date du 7 Novembre 1931 pris par M. Charles GONIN, Mme Elodie GROSFILLEX son épouse et M. Emile GROSFILLEX, propriétaires indivis de la zone comprise dans les parcelles n° 46 bis 46 ter 47 et 48, lieu dit "Forêt de la Combe LAMBEY" section C de la commune de LELLEX;

Vu l'engagement en date du 31 Octobre 1931 pris par M. Henri DURAFFOURG, propriétaire des parcelles n° 126, 125, 124, 123, 130, 108 lieu dit "Lot de la Grande Combe" section E et n° 46 bis lieu dit "Forêt de la Combe" section C de la commune de LELLEX;

A R R Ê T É :

Article premier

Le "Crêt de la Neige" comprenant une zone rectangulaire orientée SO-NE dans le sens de l'arête de 2km de long et 700 m de large, 1.200 à l'Est, 500 à l'Ouest du Signal du Crêt de la Neige (Ain) est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département

de l'Ain, aux maires des communes de THOIRY et de LELEX et à

M. Christophe VECCHIO, 31 Bd Carl Vogt à GENEVE

Mme et M. Benoit GONIN, lapidaire à Mijoux

M. Emile GROSFILLEX, lapidaire 24 quai St-Antoine à LYON.

M. Henri Duraffourg, industriel à Mijoux

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3

Il sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation du site classé.

Fait à PARIS, le 2 Mai 1932

Signé: Mario ROUSTAN.

Pour ampliation :

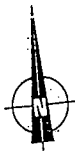
Le Directeur Général des Beaux-Arts
Membre de l'Institut
Le Chef du Bureau des
Monuments Historiques.

Emile Grosfillex

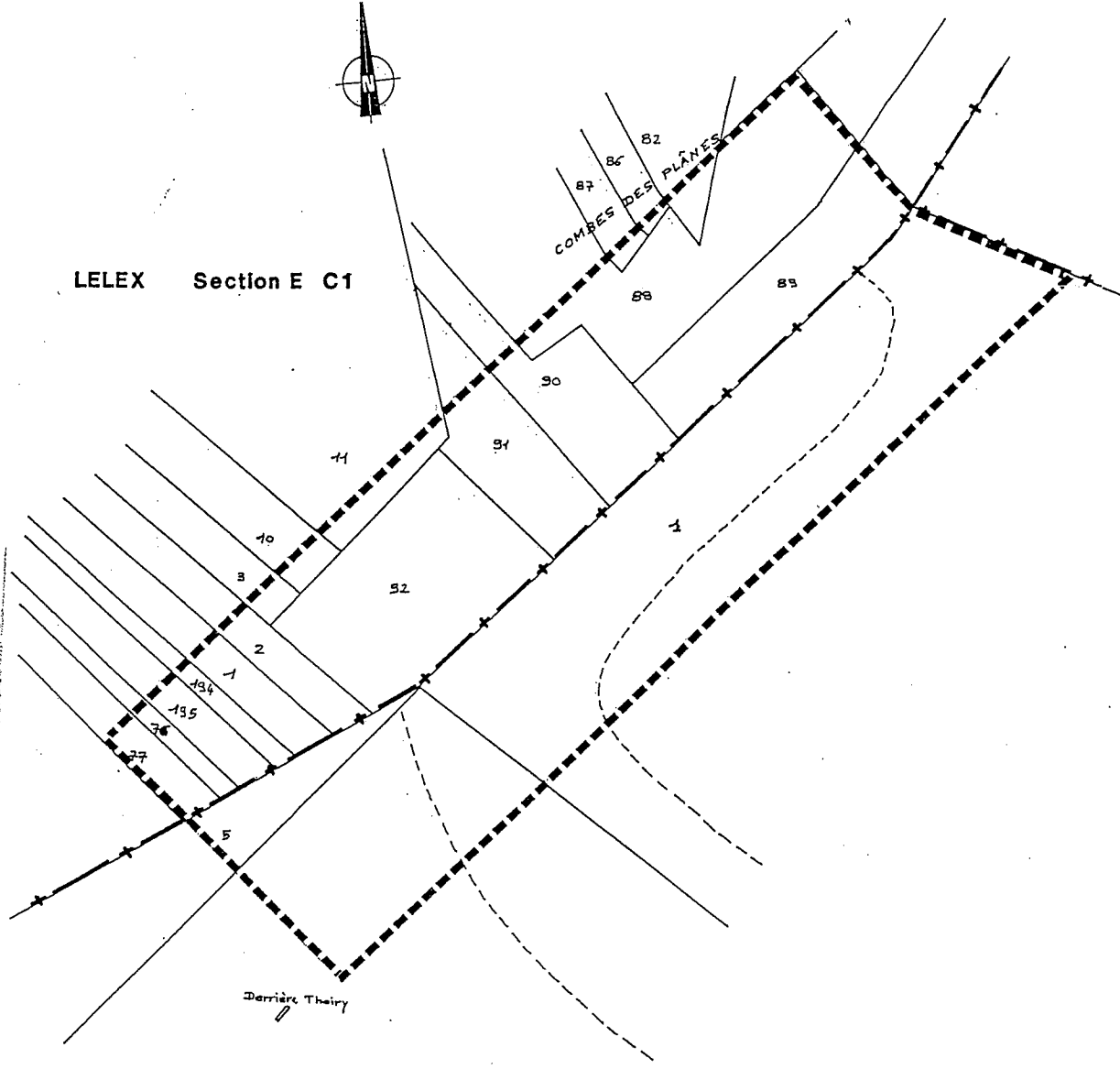
Sept N° 928

Extrait du Bureau des Hypothèques de *Nantua*
Le dit plan n° 928 est inscrit
Vol. 898 928 et inscrit
à l'Office, vol. 928
Reçu pour tous droits d'inscriptions
ci-contre, *trois francs*
Le Conservateur

Extrait n° 1
Extrait n° 2
Extrait n° 3



LELEX Section E C1



THOIRY Section A1 A2